

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DES YVELINES

COMMUNE DU MESNIL SAINT DENIS

Décision n° 2023/44

Objet : Contrat missions géotechniques G5 estimation capacité portante des fondations existantes et G2PRO prédimensionnement des nouvelles fondations et reprises en sous œuvre.

Le Maire de la Commune du MESNIL SAINT DENIS,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 01/07/2021, relatif à la modification des délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal,

Considérant les diagnostics obligatoires à réaliser préalablement aux travaux de réhabilitation/extension du groupe scolaire Bois du Fay.

Considérant le rendu de la phase APD (Avant-Projet Définitif) et le passage à la phase suivant PRO (Etude de Projets) définissant le DCE (Dossier de Consultation des Entreprises).

Considérant les travaux comprenant la création d'ouvertures en sous œuvre dans les murs et les voiles béton existants, la création d'un auvent sur toute la périphérie du bâtiment et la construction d'extensions.

Considérant la nécessité de réaliser les missions géotechniques G5 estimation capacité portante des fondations existantes et G2PRO prédimensionnement des nouvelles fondations et reprises en sous œuvre, sur la base du projet APD.

Décide

Article 1^{er} :

Le Maire est autorisé à signer le contrat de mission géotechnique n°SQ.95GT.23.11.039 – Indice A .du 21/11/2023 avec la société FONDASOL – 18-22 rue Jean d'Arras – 92000 Nanterre, ainsi que toutes pièces afférentes au contrat.

La durée du contrat prendra effet à la date de signature et se terminera à la remise du dernier rapport sous 3 semaines après réalisation des investigations.

Article 2 :

Le contrat est conclu pour un montant de 34 035 € HT (soit 40 842 € TTC) pour la totalité des missions susvisées.

Article 3 :

Les crédits sont prévus au budget de l'exercice 2023

Fait au MESNIL SAINT-DENIS, le 21 novembre 2023

**Certifié exécutoire par le Maire
compte-tenu de l'envoi
en Sous-Préfecture, le
et de la publication, le**


Christophe BUHOT
Maire


Christophe BUHOT
Maire

Date de compte-rendu en Conseil Municipal :